



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la réglementation  
et des collectivités locales**

**DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE  
DE CONDUCTEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS DEUX/TROIS ROUES  
V.M.D.T.R**

**Examen**

**Expérience professionnelle**

**Duplicata**

**ETAT CIVIL**

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Dépt / \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

**COORDONNÉES**

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**PERMIS DE CONDUIRE**

N° \_\_\_\_\_ Délivré le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_

**PRÉCISEZ VOTRE EMPLOI ACTUEL AINSI QUE LE NOM OU LA DÉNOMINATION SOCIALE DE VOTRE EMPLOYEUR  
( MENTION OBLIGATOIRE )**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent document.

Fait à, \_\_\_\_\_ le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

**Informations importantes TSVP →**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

L'exercice de la profession de conducteur de véhicule motorisé deux/trois roues est réglementé et nécessite une carte professionnelle délivrée par le préfet. **La demande est adressée au préfet du département dans lequel vous avez élu domicile.** La carte délivrée est sécurisée et vous sera transmise par l'Imprimerie Nationale après paiement des droits à celle-ci.

**Elle doit être restituée** lorsque vous cessez définitivement votre activité professionnelle de conducteur de VMDTR ou lorsqu'une des conditions prévues pour sa délivrance cesse d'être remplie. A défaut, celle-ci est retirée par l'autorité administrative compétente.

**Tout conducteur de véhicule motorisé deux/trois roues est tenu de suivre tous les cinq ans**, un stage de formation continue dispensé par un centre de formation agréé conformément à l'article R.3120-9 du code des transports. L'accomplissement de cette obligation de formation continue est sanctionné par la délivrance d'une attestation d'une validité de cinq ans.

*Le prix est fixé à 48,00 € HT auquel s'ajoutent la TVA et le montant de l'acheminement par voie postale au tarif Lettre Expert. Le montant total sera réclamé par l'Imprimerie Nationale par courriel après validation du dossier par la préfecture.*

**L'attestation annuelle d'entretien du véhicule** doit être établie chaque année par un professionnel qualifié et une copie doit être envoyée à la Préfecture de son département.

Le défaut de présentation de ce document est constitutif d'une infraction et peut entraîner à ce titre une suspension ou un retrait de la carte professionnelle de conducteur de VMDTR.

**Votre attention est appelée sur votre obligation d'informer votre employeur si l'activité VMDTR s'effectue en dehors ou en plus de votre emploi habituel.**

**De plus, vous êtes informés que la délivrance de la carte VMDTR ne vous exonère pas du respect de vos obligations contractuelles et réglementaires s'agissant des temps de repos obligatoires prévus dans le cadre de votre emploi principal.**

### INCAPACITES (Article R3120-8 du code des transports)

**Nul** ne peut exercer la profession de conducteur de véhicule de transport public particulier si **figure** au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, ou à son équivalent pour les non-nationaux, l'une des condamnations suivantes :

1° Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire;

2° Une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci;

3° Une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

**Je reconnais avoir pris connaissances des mentions figurant sur ce document :**

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ Le, \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature obligatoire :